

AVIS PUBLIC

**ADOPTION
RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2023)**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 14 novembre 2022 à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) sera adopté, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Fait à Montréal, le 3 novembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire